



Décisions du Président
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
Décision n°DP-2022-402

Projet Action Cœur de Ville

**OBJET : ECONOMIE - CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION A
TITRE PRECAIRE AVEC L'ASSOCIATION CREA'ARTS REPRESENTEE PAR SA
PRESIDENTE, KATIE PLAGNAT**

Le Président d'Annonay Rhône Agglo,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10,

VU les articles L1875 et suivants du Code civil,

VU les statuts d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2020-150 en date du 9 juillet 2020, portant élection du Président d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2020-168 en date du 9 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président par le Conseil Communautaire,

CONSIDERANT qu'Annonay Rhône Agglo est propriétaire d'un local commercial situé 16 rue Montgolfier, 07100 Annonay,

CONSIDERANT que Madame Katie Plagnat, présidente de l'association Créa'Arts, 148 route de la Roche Péréandre à Annonay, a émis le souhait de disposer de ce local sur une durée de 42 jours du 24 novembre 2022 au 04 janvier 2023 inclus, dans le cadre d'une vente éphémère de créations produites par les artistes adhérents à l'association Créa'Arts qui se déroulera du 1^{er} décembre 2022 au 31 décembre 2022,

CONSIDERANT que ce local est actuellement disponible et qu'aucun projet d'installation à vocation économique n'est connu à ce jour, Annonay Rhône Agglo a répondu favorablement à cette demande,

DÉCIDE

Article 1 : La conclusion d'une convention à titre précaire avec l'association Créa'Arts, représentée par sa Présidente Madame Katie Plagnat, pour le local sis 16 rue Montgolfier à Annonay 07100.

Article 2 : Le présent contrat est conclu pour une durée de quarante-deux jours consécutifs du 24 novembre 2022 au 04 janvier 2023 inclus.